

## 09.3929 – Motion

### Assurer l'avenir du fret ferroviaire

### Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de débloquer des financements de départ en vue de la mise en place de nouveaux schémas d'exploitation et de verser des aides au financement de mesures permettant d'accroître l'efficacité des transports ferroviaires de marchandises (automatisation, télégestion, etc.) et d'asseoir par là-même leur compétitivité à long terme. L'objectif est de rendre le rail plus rapide, plus efficace, plus économique et plus écologique, et de décharger d'autant la route.

### Développement

Encourager l'investissement destiné spécifiquement à renforcer l'efficacité du système ferroviaire se traduira à terme par un accroissement de la qualité et donc de la compétitivité du rail par rapport à la route. Parmi les mesures envisageables, citons la mise en place de nouveaux schémas d'exploitation, comme les trains navettes marchandises à chargement horizontal, ou encore l'amélioration du fonctionnement actuel, avec notamment des wagons géolocalisables, des aiguillages télécommandés, des engins de traction télécommandés, des procédés d'attelage automatiques ou encore des systèmes de transbordement plus fonctionnels.

Si l'on se borne à combler les déficits d'exploitation, on ne résoudra pas durablement le problème. Cela permet certes d'éviter que trop de clients ne se détournent du rail, mais c'est tout. Au contraire, les réformes indispensables sont ajournées une fois de plus, les clients continuent de fuir inexorablement, et en aucun cas la tendance ne pourra être inversée au profit d'un véritablement basculement de la route au rail. Les financements de départ sont à aménager de façon à rester neutres pour le budget de la Confédération; plus particulièrement, on y affectera les 200 millions de francs que la loi sur le transfert du transport de marchandises prévoit de consacrer au trafic intérieur. Au cas où ces moyens ne suffiraient pas, on prélèvera ce qui manque sur le fonds de 1,6 milliard de francs destiné au trafic combiné à travers les Alpes: on peut en effet supposer que les nouvelles mesures d'exploitation concerneront également le fret transalpin.